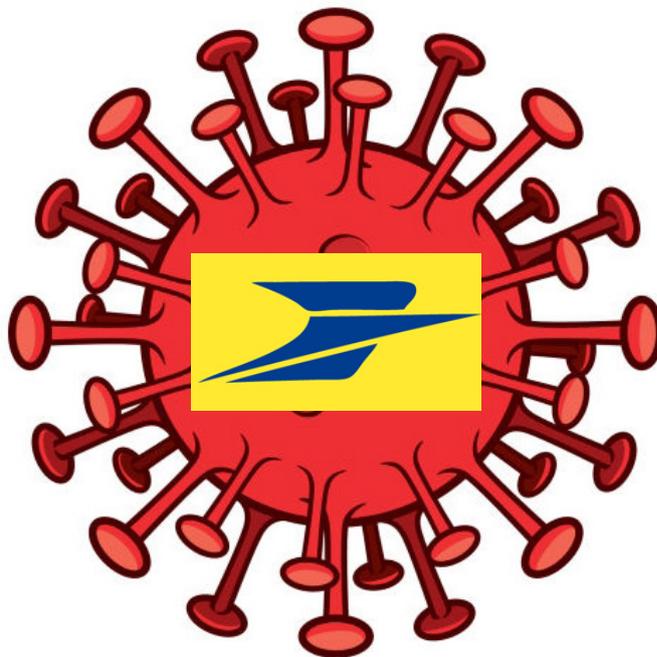


# PRIME D'ÉQUIPE 2022 À LA DISTRI LA POSTE FACTEUR DE PANDÉMIE !

La Branche Services-Courrier-Colis a, fin décembre, annoncé les modalités de versement de la prime d'équipe 2022. Pas de changement notable, mise à part le fait que les indicateurs seront fixés et suivis au quadrimestre, et que la prime sera également versée tous les quatre mois (et non pas, comme en 2021, au semestre).

Mais, et c'est le plus important, les critères de "présentéisme" n'ont pas été modifiés. Les absences pour maladie continuent donc d'impacter le montant de la prime, ce dès le premier jour (la prime quadrimestrielle est proratisée à hauteur de 80 % au 1<sup>er</sup> jour d'absence, à 60 % au 2<sup>e</sup>, à 40 % au 3<sup>e</sup>, et à... 0 % à partir du 4<sup>e</sup> jour).



**Pire, malgré l'intervention de la majorité des organisations syndicales, la BSCC a refusé de neutraliser les absences liées au Covid (agents positifs ou cas contact). Au moment même où nous connaissons la plus importante vague de contamination depuis les débuts de la pandémie, la politique de La Poste est non seulement socialement injuste, elle est aussi irresponsable et dangereuse, tant vis-à-vis des agents que de la population.**

Contrairement à ce que laissent à penser nos dirigeants, les postier·e·s ne sont pas des tire-au-flanc. Quand nous sommes en arrêt maladie, c'est tout simplement... que nous sommes malades ! *Sud* PTT est intervenu pour demander la neutralisation de toutes les absences pour maladie dans le calcul du montant de la prime d'équipe. Mais, au-delà, nous revendiquons le versement d'une prime de 1000 € pour l'ensemble des postier·e·s, sans condition.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00

sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.org

f @federationSudptt

📱 @fdSudPTT

🌐 federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**